

Kenorland Minerals dépose un rapport technique NI 43-101 sur le Projet Frotet, au Québec

Vancouver, Colombie-Britannique, 29 janvier 2026 – **Kenorland Minerals Ltd.** (TSXV : KLD) (OTCQX : KLDCF) (FSE : 3WQ0) (« **Kenorland** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que, suite à son communiqué de presse daté du 16 décembre 2025, elle a déposé un rapport technique NI 43-101 pour le Projet Frotet (le « **Projet** ») sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Le rapport, intitulé « Rapport technique NI 43-101, projet Frotet - gisement Regnault, Chibougamau, Québec, Canada », présente une estimation initiale des ressources minérales du gisement aurifère Regnault. L'estimation de la ressources minérales contient 14.5 Mt à 5.47 g/t Au pour 2.55 millions d'onces (Moz) d'or dans la catégorie présumée. Kenorland Minerals détient une redevance de 4 % sur le rendement net de la fonderie pour le projet, qui est détenu et exploité à 100 % par Sumitomo Metal Mining Canada Ltd (« **Sumitomo** »).

Le rapport technique a une date d'effet au 30 novembre 2025 et une date de rapport au 29 janvier 2026. Marie-Christine Gosselin, géologue professionnelle, géologue, personne qualifiée chez SLR Consulting (Canada) Ltd. et membre inscrit à l'Ordre des géologues du Québec (OGQ n° 02060), a agi à titre de personne qualifiée au sens du Règlement NI 43-101. Le rapport est disponible sous le profil de Kenorland sur SEDAR+.

À propos du Projet Frotet

Le projet couvre 38 930 hectares de la ceinture de roches vertes Frotet-Evans, dans la sous-province géologique d'Opatika, au Québec. La propriété est adjacente à l'ancienne mine d'or et de cuivre de Troilus Mining Corporation (9.32 millions d'onces d'or en ressources minérales indiquées) et couvre plusieurs zones de déformation majeures associées à des prospectus aurifères orogéniques connus, ainsi que la stratigraphie abritant des gisements de minéraux de type VMS ailleurs dans la ceinture. Kenorland a initialement jalonné le projet en 2017, puis a conclu un accord de coentreprise et d'acquisition progressive avec Sumitomo en 2018.

Le Projet comprend le gisement aurifère Regnault, une toute nouvelle découverte faite par Kenorland et Sumitomo en 2020 après deux ans d'exploration systématique. Depuis la découverte initiale, Regnault a fait l'objet d'une exploration extensive, totalisant à ce jour 131 713 mètres de forage (296 trous de forage) et renferme une ressource minérale présumée de 14.5 Mt à 5.47 g/t Au pour 2.55 Moz d'or.

Le 19 février 2024, Kenorland a conclu une transaction visant l'échange de sa participation de 20 % dans la coentreprise Frotet avec Sumitomo re une redevance de 4 % du rendement net de fonderie (NSR).

Le Projet est situé à 100 kilomètres au nord de Chibougamau, au Québec. Des infrastructures favorables existent dans la zone du projet, incluant un vaste réseau de chemins forestiers ainsi que la Route-du-Nord traversant la portion sud-ouest de la propriété. Une ligne de transmission électrique traverse également la propriété et alimentait l'ancienne mine Troilus.

À propos de Kenorland Minerals

Kenorland Minerals Ltd. (TSXV : KLD) est une société d'exploration minière bien financée qui se concentre sur la génération de projets et l'exploration préliminaire en Amérique du Nord. La stratégie d'exploration de Kenorland consiste à faire progresser des projets novateurs grâce à des levés d'exploration systématiques, à l'échelle de la propriété et par étapes, financés principalement par des partenariats d'exploration, y compris des accords d'option ou de coentreprise. Kenorland détient une redevance nette de 4 % sur le Projet Frotet au Québec, qui appartient à Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. Le Projet Frotet abrite le système aurifère Regnault, une toute nouvelle découverte faite par Kenorland et Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. en 2020, qui contient une ressources minérales présumées de 14.5 Mt à 5.47 g/t Au pour 2.55 Moz d'or. Kenorland est basée à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada.

Pour plus d'informations, consultez le site Web de la Société www.kenorlandminerals.com

Au nom du Conseil d'administration,

Zach Flood

Président, Chef de la direction et Directeur

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Alex Muir, CFA

Responsable du développement de l'entreprise et des relations avec les investisseurs

Tél +1 604 568 6005

info@kenorlandminerals.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations, à l'exception des déclarations de faits historiques, sont des déclarations prospectives. En règle générale, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « prévoit », « s'attend à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient », « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs divulgués sous la rubrique « Facteurs de risque » et ailleurs dans les documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui pourraient faire en sorte que les résultats, les performances, les perspectives et les opportunités réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Bien que la Société estime que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer ces déclarations prospectives sont raisonnables sur la base des informations dont dispose actuellement la direction à la date des présentes, les résultats et développements réels peuvent différer sensiblement de ceux envisagés dans ces déclarations. Les lecteurs sont donc priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date du présent communiqué de presse, et aucune garantie ne peut être donnée que ces événements se produiront dans les délais indiqués, voire qu'ils se produiront. Sauf si la loi applicable l'exige, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.